

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

05-2025 Travaux électriques d'une structure d'accueil de la petite enfance à Séderon

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il est impératif de réhabiliter l'installation électrique pour la mise aux normes réglementaire et sécuritaire d'un local d'habitation en une structure d'accueil petite enfance ;

Considérant la proposition de l'Entreprise Franck COUDENE sise 7, Z.A. du Plan d'Oriol, 1600 route de Laragne Séderon (26560) est techniquement et localement la plus avantageuse du fait de sa proximité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de l'Entreprise Franck COUDENE sise Z.A. du Plan d'Oriol, 1600 route de Laragne à Séderon (26560).

ARTICLE 2

Le cout total de la prestation s'élève à 11 245,65 € HT soit 13 494,78 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 2145.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 28 janvier 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 31/01/2025

Mise en ligne le : 31/01/2025